

Titre Professionnel

Agent d'Entretien du Bâtiment

**Durée par module:
300 heures**

Le Titre Professionnel AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT niveau V (code NSF : 230 R) se compose de quatre activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation.

A cette activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles

L'agent d'entretien du bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, le plus souvent dans des locaux collectifs (lycées/maisons de retraite/administrations).

Titre Professionnel

Agent d'Entretien du Bâtiment

Durée par module :

300 heures

Groupe de 12 stagiaires maximum

A.I.F.E

*Boulevard Bérégovoy
Rue des Acacias
62640 Montigny en Gohelle
Téléphone : 03.21.76.23.07
Fax : 03.21.76.32.35
Mail : info@aife.fr*



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

CCP 1 – REALISER LES TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT SUR L'ENVELOPPE INTERIEURE D'UN BATIMENT

- Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur des ouvrages en plâtre sec
- Effectuer les travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés.

CCP 2 – REALISER LES TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT SUR L'INSTALLATION ELECTRIQUE MONOPHASEE D'UN BATIMENT

- Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment.
- Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment.

CCP 3 – REALISER LES TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT SUR L'INSTALLATION SANITAIRE D'UN BATIMENT

- Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le réseau composant une installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation sanitaire d'un bâtiment

CCP 4 – REALISER LES TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET DE FINITION A L'INTERIEUR D'UN BATIMENT

- Effectuer les travaux courants de peinture et de revêtements muraux.
- Effectuer les travaux courants de pose au sol de revêtements souples.
- Effectuer les travaux courants de pose collée au sol et au mur de revêtements durs

Prérequis

Pas de contre indication médicale à la pratique du métier (certificat médical). Première expérience professionnelle souhaitée dans le secteur du bâtiment. Avoir un projet professionnel réaliste et réalisable. Maîtrise des savoirs de base (expression écrite et orale ; opérations courantes).

Modalités d'évaluation

Jury composé de professionnels : évaluations en cours de formation, dossier professionnel, mise en situation, entretien final